

France plusieurs années », c'est-à-dire dans les armées de « l'Usurpateur », comme le donne à entendre cette élégante prétériton.

On aimerait à connaître comment le zèle de tous ces fidèles de la cause royale fut récompensé. Mais ils sont citoyens trop infimes, malgré les services rendus, pour que l'histoire, même la petite histoire, en fasse mention.

Il est bien assuré qu'en dépouillant les archives des divers ministères, on découvrirait nombre de documents semblables à ceux qui ont été utilisés ici, tant il est vrai que la clientèle est une institution inhérente à tous les systèmes politiques. Le baron Louis avait beau jeter au feu les lettres des députés, leur fermer son cabinet et ses bureaux dans un louable mouvement d'indépendance ¹, il était impuissant à refouler le flot des solliciteurs et de leurs patrons, et le « jour nouveau où les ministres pourront diriger l'administration sans être dominés par les préoccupations incessantes des questions de personnes et des recommandations » ², ne s'est pas encore levé sur la terre de France .

F. DUTACQ.



1. Demartial, *Statut des fonctionnaires*, in-16, Paris, 1909, p. 61.

2. Paroles du président du Conseil à la Chambre des Députés, le 25 janvier 1899, citées en épigraphe du livre de M. Demartial.